

ÉCONOMIE

Une étude pointe l'importance de la fiscalité locale par département

Le Medef dénonce le

À la veille de l'intervention présidentielle, le patronat remonte au front fiscal, en pointant les impôts locaux : 43,1 milliards d'euros, plus que l'impôt sur les sociétés. En exclusivité pour notre journal, les chiffres de l'étude du Medef et les explications de son président délégué, Patrick Martin.

Patrick Martin raconte volontiers qu'il a surpris un ministre en lui expliquant que les entreprises françaises paient davantage d'impôts locaux (43,1 milliards d'euros) que d'impôt sur les sociétés (35,7 milliards)... L'anecdote du président délégué du Medef souligne une réalité, une confusion qui embrouille le débat fiscal en France.

Réforme d'ensemble en vue

Depuis dix ans, sous l'impulsion de l'ancien président du Medef Rhône-Alpes, l'organisation patronale établit un baromètre de la fiscalité locale des entreprises. C'est la dernière édition, portant sur l'année 2017, que nous vous présentons en exclusivité.

Elle arrive (et ce n'est sans doute pas un hasard) au bon moment. D'un côté, le mouvement des gilets jaunes, dans lequel le Medef voit d'abord une « révolte fiscale », a conduit le gouvernement à accentuer un mouvement général de baisse : 32 milliards d'euros prévus sur le quinquennat, dont la suppression de la taxe d'habitation pour 7 milliards. De l'autre, un projet de réforme d'ensemble de la fiscalité locale, dont le gouvernement doit encore préciser les contours. C'est dans ce contexte que le Medef dévoile

donc ses chiffres : une entreprise française a payé en moyenne 2 716 euros de taxes et impôts locaux par salarié en 2017.

Du simple au double

Cette moyenne varie du simple au double entre les Hauts-de-Seine (3 549 euros) et la Haute-Corse (1 779 euros), sans qu'il soit toujours possible de l'expliquer rationnellement : valeurs locatives, décisions des collectivités locales sur les taux, valeur ajoutée des entreprises par salarié...

Dans tous les cas, c'est trop élevé, peste Patrick Martin. Avec ces 43,1 milliards d'euros, les entreprises paient plus que la moitié de la totalité de la fiscalité locale (83,8 milliards). Et à travers le « versement transport », elles financent la moitié des transports en commun. Pire, ce montant traduit une augmentation de 4,2 % en 2017, très au-dessus de l'inflation.

« Chèque-transport »

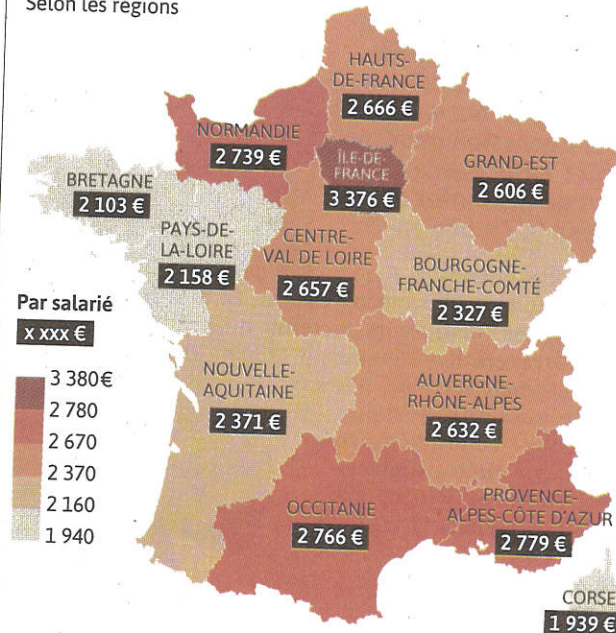
Reste la critique principale : une part importante de cette fiscalité repose non pas sur les bénéfices des entreprises, mais sur leurs facteurs de production. D'où la demande réitérée par Patrick Martin d'une suppression de la CFE (contribution foncière des entreprises), et sa critique du « versement transport », qualifié de « taxe induite ».

À voir maintenant ce que retiendra Emmanuel Macron des demandes, mais aussi des propositions du Medef, comme ce « chèque-transport » sur le modèle du chèque-restaurant. Premières réponses ce soir.

IMPÔTS

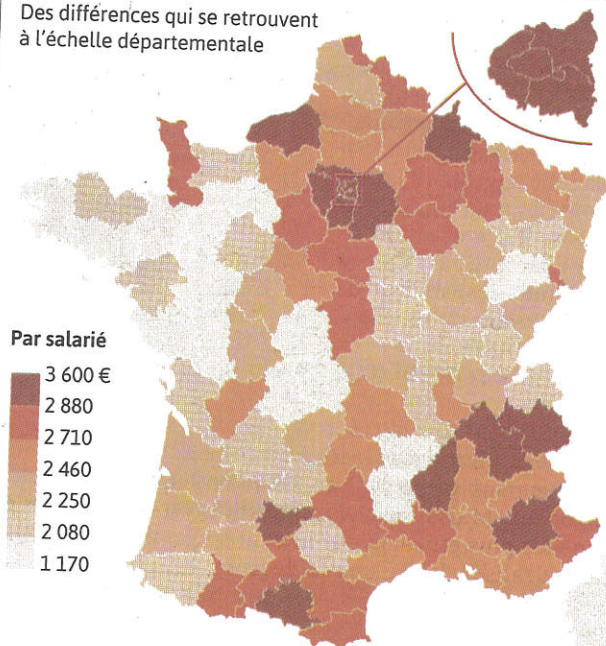
LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Selon les régions

Par salarié
x xxx €

3 380 €
2 780
2 670
2 370
2 160
1 940

Des différences qui se retrouvent à l'échelle départementale



Par salarié

3 600 €
2 880
2 710
2 460
2 250
2 080
1 170

F. B.

Source : Baromètre de la fiscalité locale des entreprises (avril 2019)

VISACTU

REPÈRES

Les principaux impôts locaux payés par les entreprises :

CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée) : 12,8 milliards

Elle constitue avec la CFE (ci-dessous) la contribution économique territoriale (CET). Elle a remplacé en 2010 la vieille taxe professionnelle. Elle est calculée sur la valeur ajoutée, assiette beaucoup plus large que les bénéfices. Le taux est fixé au niveau national.

Cotisation foncière des entreprises : 7,7 milliards
Elle est calculée sur la valeur locative des terrains de l'entreprise, le taux dépendant des communes ou groupements de communes.

Taxes foncières : 11,5 milliards

Calculée comme la précédente sur la valeur locative, en élargissant les parties prenantes aux départements.

Versement transport : 6,5 milliards

Il est prélevé dans les agglomérations ayant une « autorité organisatrice des transports », donc pas dans le monde rural. Il est calculé sur le nombre d'emplois, le taux étant fixé par l'autorité locale.

Le total atteint 43,1 milliards d'euros en ajoutant les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (1,5 milliard), la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (2,2 milliards), la taxe fiscale sur les surfaces commerciales (0,9 milliard).

2 716 €

C'est le montant moyen par salarié de fiscalité locale payé par les entreprises en 2017.

Il a augmenté de 2,7 % par rapport à l'année précédente.

roids des impôts locaux

QUESTIONS À

Patrick Martin, président délégué du Medef

« Un véritable maquis, qui déresponsabilise tout le monde »

Quarante-trois milliards d'euros de fiscalité locale sur les entreprises en 2017, plus que l'impôt sur les sociétés... C'est trop ?

« C'est une réalité qu'on ignore trop souvent... Dans le grand débat qui vient de se tenir, au moment où l'on supprime la taxe d'habitation, et à l'approche des élections municipales (en 2020, NDLR), nous appelons à une prise de conscience de nos élus. 43,1 milliards, c'est un montant considérable, et en forte progression. Et cela frappe non pas les résultats des entreprises, mais leurs facteurs de production : l'immobilier, et les emplois à travers le « versement transport ». J'ajoute que cette fiscalité locale est à l'origine de la désertification, notamment industrielle, d'un certain nombre de nos territoires. »

Et vous dites que c'est cependant ignoré...

« Oui, car la fiscalité locale est un véritable maquis. Elle est déterminée par tous les échelons, de l'État aux communes, avec dans son affectation une dilution évidente des responsabilités. C'est d'autant plus dommageable que monte la concurrence des entreprises du e-business (numérique) qui, elles, ne paient pas ces impôts locaux. Nous demandons donc la suppression de la contribution foncière des entreprises (CFE), et nous proposons de substituer aux impôts de production, qui touchent toutes les entreprises, même celles en difficultés, une fraction de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA. »

La faute à qui, cette situation : aux gouvernements ou aux élus locaux ?

« Les deux... Le maquis est créé par la loi, et conduit à la déresponsabilisation de tous. Nous le constatons quand nous tentons de discuter avec des élus nationaux ou locaux de cette dérive de la fiscalité locale, et qu'ils répondent souvent, en substance : ce n'est pas moi, c'est l'autre... Il est donc urgent de procéder à une grande clarification : affecter un impôt à un niveau de collectivité et à un objet défini. Nous n'oublions pas qu'à l'origine du mouvement des gilets jaunes, il y a la découverte par les Français que la hausse de la TICPE (taxe carbone) n'allait que très marginalement à la transition écologique. »

Vous voulez aussi donner plus de pouvoirs aux collectivités...

« Oui, et c'est un véritable changement de doctrine pour le Medef. Nous avons longtemps prôné la centralisation, afin de freiner l'inflation des impôts locaux. Mais nous avons constaté, en étudiant la situation d'autres pays, que les plus efficaces sur le plan social et économique sont aussi les plus décentralisés. Parce que la décision est plus proche du terrain, il y a une plus forte réactivité et responsabilité. Mais nous y mettons une condition : que les collectivités qui votent un budget en équilibre (elles y sont contraintes par la règle d'or budgétaire), l'exécutent également en équilibre ! »

Si les régions ont davantage de pouvoir fiscal, peut-on imaginer qu'elles fixent le niveau des impôts, par exemple de la fraction d'impôt sur les sociétés ?

« C'est l'objectif, même si c'est techniquement compliqué... L'idéal est bien d'aller vers davantage de pouvoir fiscal aux collectivités, mais il faudra du temps. »

Le versement transport, qui finance les transports en commun, aurait plutôt vocation à augmenter...

« Il augmente déjà beaucoup ! Les entreprises paient déjà 40 à 50 % du coût des transports en commun, alors que seulement 20 % des usagers de ces transports sont salariés de nos entreprises. Et on arrive à cette aberration de la gratuité complète des transports en commun dans certaines agglomérations, comme à Niort ou Dunkerque : cela donne l'illusion que ça ne coûte rien, alors que les entreprises paient, et elles paient cher. Ce versement transport nous apparaît donc comme une taxe indue... En revanche, nous proposons que les entreprises puissent offrir des « forfaits mobilité » : une sorte de « chèque transport » inspiré du « chèque restaurant », qui serait cofinancé par les collectivités publiques, et qui tiendrait compte du mode de déplacement pour encourager les transports doux et responsables. »

Qu'attendez-vous du président de la République, qui s'exprime ce jeudi soir ?

« Qu'il libère les énergies, ce qui suppose une certaine audace réformatrice. Tout ce qui encouragera l'investissement et le travail, qui ira vers l'augmentation de la durée du travail, ira dans le bon sens. Nous proposons aussi de pérenniser la « prime Macron », que Geoffroy Roux de Bézieux a justement rebaptisé la « prime patron », car c'est le patron qui la paie, et plutôt sous la forme d'un intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise. »

Sur un autre dossier, Jean-Paul Delevoye critique, dans l'entretien accordé mercredi à notre journal, la vision trop « budgétaire » du Medef sur les retraites...

« Les Français ne sont pas dupes de la fragilité du régime de retraite, et notre proposition d'augmentation progressive de l'âge légal a le mérite de la franchise. Car si l'idée de M. Delevoye est de jouer sur la valeur du point pour faire travailler les Français plus longtemps, nous considérons que ce n'est pas très loyal. »

Propos recueillis par Francis BROCHET

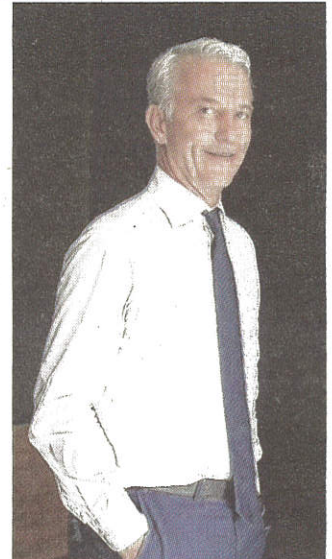


Photo Romuald MEIGNEUX

« Nous devons repenser ce qui a été mal pensé, réfléchir collectivement aux compétences qui doivent être transférées, avec la fiscalité qui doit leur être attachée... Il faut un vrai partage des responsabilités, et des ennuis qui vont avec. »

Emmanuel Macron aux présidents de département, le 22 février

Bourgogne-Franche-Comté : 2 327 € par salarié

La pression fiscale locale en Bourgogne-Franche-Comté compte parmi les plus faibles des régions françaises. Et elle l'est dans la plupart des départements, particulièrement en Haute-Saône (1 859 euros), la moins élevée de France métropolitaine après la Haute-Corse. Seule exception en forte pression, le Territoire-de-Belfort (2 791 euros).

Il est difficile de donner des explications globales à ces variations, selon le Medef. La valeur locative, qui entre dans le calcul de la CFE

(cotisation foncière des entreprises) et des taxes foncières, soit près de la moitié du total, joue évidemment un rôle important, notamment dans la région parisienne. Une autre donnée explique ces différences : l'importance de la valeur ajoutée de l'entreprise par rapport au nombre de ses salariés, qui dépend pour l'essentiel de son domaine d'activité.

Retrouvez le détail de la pression fiscale par département sur notre site Internet

Auvergne-Rhône-Alpes : 2 632 €

La pression fiscale locale est plutôt plus élevée en Auvergne-Rhône-Alpes (2 632 €) que dans les autres régions françaises, région parisienne exceptée. L'Ardèche comme l'Isère (2 885 €) et surtout la Savoie (3 042 €) se distinguent par de fortes pressions fiscales par salarié. À l'opposé, la Haute-Loire (1 963 €), subit une pression parmi les plus faibles de France.